

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard Bolet, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 14

Date de convocation : 22/02/2020

**Présents :** BAQUIE Frédéric, BOLET Aurélia, BOLET Gérard, FAUCOUP Gilles, LARRE Jean-Marc, MOLES Jean-Luc, MONIER-HAOUY Catherine, MOURET-SCHIAVON Stéphanie, ROUGET Christian, SCHIAVON Frédéric, SENAC Gilbert.

**Pouvoirs :** ANDRE Michèle à BOLET Aurélia, GUYET Chantal à MOLES Jean-Luc

**Absente :** CAMBONIE Florence

Gilles FAUCOUP a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance. Il propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'acceptation du paiement de la garderie scolaire par CESU. Aucun conseiller ne s'oppose à l'ajout de cette délibération

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2020**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil.

**2020/06. COMPTE DE GESTION 2019**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Nombre de suffrages exprimés : 13*

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

**2020/07. COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 :

Fonctionnement

Dépenses : 404 207,08 €

Recettes : 463 809,65 €

Investissement

Dépenses : 729 593,55 € (plus 35 025 € de restes à réaliser)

Recettes : 435 297,04 € (plus 131 125 € de restes à réaliser)

Compte tenu des restes à réaliser dont le solde positif est de 96 100 € et des reports de l'exercice 2018, soit + 321 507,90 € en fonctionnement et - 240 283,04 € en investissement, le résultat de clôture positif de l'exercice 2019 se monte à + 142 430,92 €.

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal élit Mme MONIER-HAOUY présidente de séance pour le vote, M. le Maire se retire pendant le vote du compte administratif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif communal de M. le Maire pour l'exercice 2019.

*Nombre de suffrages exprimés : 12*

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

En annexe figurent la vue d'ensemble et les dépenses et recettes par chapitre. Avant le vote du compte administratif, M. le Maire présente le détail des investissements réalisés et la situation de l'endettement.

Opération	Dépenses 2019	Restes à réaliser	Total 2019	Recettes 2019	Restes à réaliser	Total 2019
Salle polyvalente	393 871	31 741	425 612	189 250	127 457	316 707
Mobilier salle polyvalente	26 366	0	26 366	subvention non notifiée		
Révision du PLU	19 703	3 284	22 987	0	0	0
Mobilier cuisine + cantine	15 174	0	15 174	subvention non notifiée		
Fournil	12 040	0	12 040	2 659	0	2 659
Restauration de la rosace	9 170	0	9 170	2 631	3 668	6 299
Transfert bibliothèque	3 329	0	3 329	subvention non notifiée		
Réseau informatique	1 110	0	1 110	0	0	0
Divers école	970	0	970	0	0	0
Livres bibliothèque	899	0	899	0	0	0
Changement luminaires LED	646	0	646	0	0	0
Maison Momi	0	0	0	0	0	0

Opération	Taux 2019	Annuité capital	Annuité intérêt	Annuité totale	Annuité/habitant	Capital restant dû	Capital restant dû/habitant	Perspective 2020	Perspective 2021
Ecole	3,24 %	25 913	13 595	39 508	63	399 548	633	Taux : 1,15 % - 8206€	
Salle polyvalente	1,55 %	16 962	7 201	24 163	38	453 980	719		
Cimetière	0 %	96	0	96	0,2	194	0,3		
Total		42 971	20 796	63 767	101	853 722	1 353		
Prêt relais TVA	0,90 %	0	0	0	0	164 700		TVA : 83 362	TVA : >100 000

## 2020/08. CONVENTION AVEC LE FOYER RURAL

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, depuis l'achat par la commune de la maison Momi en 2016, et dans l'attente des travaux de mise aux normes et de rénovation énergétique, celle-ci a été mise à la disposition de toutes les associations de Montbrun-Lauragais. Chaque association qui en a fait la demande bénéficie à l'étage d'un local de rangement (Comité des Fêtes, Foyer Rural, Grains de Pollen, Tennis, Au Four et au Moulin) et toutes les associations peuvent réserver sur simple demande le rez-de-chaussée pour leurs activités occasionnelles.

Par ailleurs, la maison Momi est le siège depuis plusieurs années de deux activités récurrentes gérées par le Foyer Rural : le bistro associatif appelé "buvette du marché" tous les jeudis et le festival musical appelé "Live Challenge" tous les étés. Il a été convenu de préciser par cette convention les engagements réciproques des deux parties pour le déroulement de ces deux événements, de façon à en assurer le bon fonctionnement et la pérennité.

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction. Elle précise notamment les engagements de la Mairie et du Foyer Rural, les modalités de concertation, et les alternatives en cas de travaux.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'objet et les termes de cette convention et autorise M. le Maire à la signer ainsi que tous documents afférents.

*Nombre de suffrages exprimés : 13*

*Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstentions : 1*

## **2020/09. CRÉATION D'UN TROTTOIR ROUTE D'ISSUS**

M. Faucoup, conseiller délégué aux travaux, présente aux conseillers un projet de réalisation d'un trottoir route d'Issus, permettant de faire la jonction entre le trottoir partant du carrefour avec la RD24 et celui reliant le Domaine de Montbrun au chemin du Pastel. Ce projet était complexe car, à cet endroit, les maisons du Domaine de Montbrun se trouvent en contrebas important de la route, et les projets examinés jusqu'à présent impliquaient des travaux très coûteux de soutènement.

M. Faucoup présente le devis réalisé par l'entreprise UTTP de Labastide Beauvoir pour le busage du fossé et la création d'un trottoir sur pieux sur 104 m, pour un montant de 37 525,82 € HT.

Ce projet permet de réaliser une continuité de cheminement sécurisé pour les piétons sur environ 350 mètres, depuis le carrefour avec la RD24 jusqu'à la sortie du chemin du Pastel. Ces travaux seront menés en concertation avec le Conseil Départemental.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve ce projet et le devis de l'entreprise UTTP pour un montant de 37 525,82 € HT

- décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Départemental

- dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2020

- autorise M. le Maire à signer le devis et tous documents afférents.

*Nombre de suffrages exprimés : 13*

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

## **2020/10. TRANSFORMATION DE POSTE ADMINISTRATIF**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2019/40 du 25 octobre 2019 décidant la création d'un poste de rédacteur à plein temps. L'appel à candidatures et le recrutement sur ce poste n'ayant pas abouti, il propose de le transformer en poste d'adjoint administratif.

Si nécessaire, ce poste pourra être pourvu dans un premier temps sur un contrat à durée déterminée.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette transformation de poste et autorise M. le Maire à procéder au recrutement et à signer tous documents afférents.

*Nombre de suffrages exprimés : 13*

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

## **2020/11. SONORISATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

M. Faucoup, conseiller délégué aux travaux, propose au Conseil Municipal d'équiper la salle polyvalente d'un matériel de sonorisation permanent. Il présente en détails le devis de la société JLC Acoustique, d'Ayguesvives, d'un montant de 4 772 € H.T.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve ce projet et le devis de l'entreprise JLC Acoustique pour un montant de 4 772 € H.T.

- décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Départemental

- dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2020

- autorise M. le Maire à signer le devis et tous documents afférents.

*Nombre de suffrages exprimés : 13*

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

## 2020/12. CONVENTION AVEC LE SICOVAL POUR LE CONTRÔLE DES AIRES DE JEUX

Dans le cadre de la mutualisation des services, le Sicoval a testé la prestation de contrôle, entretien et réparation des aires de jeux auprès de la commune de Ramonville.

Cette expérimentation a confirmé l'intérêt économique de la démarche.

Le Sicoval propose à présent d'étendre cette prestation à l'ensemble des communes du territoire qui le souhaitent, sur la base de la tarification suivante par jeu pour 2020 :

Le coût pour Montbrun est de 510.55 € en 2020 et comprend les 3 contrôles : visuel (8 passages / an), fonctionnel (3/an) et principal (1/an).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au service de contrôle et petites réparations des aires de jeux
- autorise M. le Maire à signer la convention de prestation de services correspondante et tout document afférent à ce dossier

Nature	Tarifs 2020
Contrôle visuel (8 passages annuels), peut-être effectué par une personne n'ayant pas d'agrément, mais qui doit consigner toute anomalie sur le jeu, et effectuer les petites interventions.	6,80
Contrôle fonctionnel (3 passages annuels) <b>obligatoire</b> avec agent ayant l'agrément de contrôle.	17,57
Contrôle principal (1 passage annuel) <b>obligatoire</b> avec agent ayant l'agrément de contrôle.	26,33

Aires de jeux	Nombre de jeux	Contrôle visuel	Contrôle fonctionnel	Contrôle principal	Total
Ecole	4	194,45	210,78	105,33	510,55

*Nombre de suffrages exprimés : 13*

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## 2020/13. PAIEMENT DE LA GARDERIE SCOLAIRE PAR CESU ET AFFILIATION AU CRCESU

Considérant que le Chèque Emploi Service Universel (CESU) a été créé par la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005, relative au développement des services à la personne;

Vu le décret n° 2009-479 du 29 avril 2009 instituant une aide versée sous la forme de chèques emploi-service universels préfinancés par l'État en faveur du pouvoir d'achat de publics bénéficiaires de prestations sociales ou de demandeurs d'emploi;

Considérant la demande de parents d'utilisation, comme moyen de paiement, des chèques emplois services universels (CESU);

Considérant que le CESU permet, entre autres, de régler les factures d'une prestation fournie par un organisme agréé ou par une structure d'accueil collectif comme la garderie scolaire;

Considérant que les collectivités locales sont tout à fait habilitées à accepter les CESU préfinancés comme moyen de paiement;

Considérant que l'acceptation par la commune de ce mode de paiement présente un intérêt certain pour les administrés qui se voient dotés par leurs employeurs ou leurs comités d'entreprise de ces chèques, qui ont parfois remplacé les aides directes;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour la garderie municipale;
- autorise la commune à s'affilier au centre de remboursement des CESU (CRCESU) et accepte les conditions juridiques et financières de remboursement;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

*Nombre de suffrages exprimés : 13*

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## DÉCISIONS DÉLÉGUÉES AU MAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions suivantes, prises en vertu des autorisations qui lui ont été données par la délibération 2014/25 du 23 mai 2014 :

- Signature de l'avenant n°1 à la convention avec Grains de Pollen. Cet avenant établit la liste des lieux des plantations des années 2018 et 2019 et précise certains points de la répartition des tâches entre l'association et le personnel communal.
- Signature d'un bail commercial avec M. Leduque, pour la société L'Ami du Pain d'Autan. Ce bail commercial porte sur l'ensemble constitué par le fournil et l'ancienne salle des fêtes. Il est en cours de rédaction avec l'aide de l'Agence Technique Départementale.
- Signature d'avenants aux marchés de travaux de la salle polyvalente. Ces avenants représentent 1,2 % des marchés initiaux, ce qui est particulièrement faible.

LOTS	ENTREPRISES	€ HT	Variantes et avenants HT	Total marché HT
LOT 1 - GROS-OEUVRE	<b>THOMAS &amp; DANIZAN</b>	<b>200 776</b>	-1 700	199 076
LOT 2 - CHARPENTE COUVERTURE	<b>COUFFIGNAL</b>	<b>115 000</b>	-5 617	109 383
LOT 3 - FACADES	<b>Briqueleurs réunis</b>	<b>56 000</b>		56 000
LOT 4 - MENUISERIES EXTERIEURES	<b>Atmosphere Reno</b>	<b>48 854</b>	454	49 308
LOT 5 - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS	<b>PAGES</b>	<b>48 393</b>	5 814	54 207
LOT 6 - MENUISERIES INTERIEURES	<b>COUCOUREUX</b>	<b>31 687</b>	449	32 136
LOT 7 REVETEMENTS DE SOL - FAIENCES	<b>LACAZE</b>	<b>26 430</b>	1 315	27 745
LOT 8 PEINTURE	<b>Latour</b>	<b>10 792</b>	1 186	11 978
LOT 9 CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE SANITAIRE	<b>JMP</b>	<b>110 000</b>	<b>4 518</b>	114 518
LOT 10 ELECTRICITE	<b>L2E</b>	<b>69 000</b>	2 308	71 308
<b>Sous-total travaux</b>		<b>716 932</b>	<b>8 726</b>	725 658

## QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal exprime sa solidarité avec la famille Gommane dont la maison a subi un grave incendie accidentel. M. le Maire leur a immédiatement proposé d'utiliser le logement communal, actuellement vacant, et de faire appel à la Mairie pour tous problèmes matériels. Le camion municipal leur a été prêté pour leur déménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

## Table des matières

Procès verbal du conseil municipal du 21 janvier 2020.....	1
2020/06. Compte de gestion 2019.....	1
2020/07. Compte administratif 2019.....	1
2020/08. Convention avec le Foyer Rural.....	2
2020/09. Création d'un trottoir route d'Issus.....	3
2020/10. Transformation de poste administratif.....	3
2020/11. Sonorisation de la salle polyvalente.....	3
2020/12. Convention avec le Sicoval pour le contrôle des aires de jeux.....	4
2020/13. Paiement de la garderie scolaire par CESU et affiliation au CRCESU.....	4
Décisions déléguées au Maire.....	5
Questions diverses.....	5

G. Bolet <i>Maire</i>	C. Monier-Haouy <i>Adjointe</i>	A. Bolet	F. Cambonie <i>Absente</i>	G. Faucoup
C. Guyet  <i>Pouvoir à J.L. Moles</i>	C. Rouget	F. Schiavon	G. Sénac	M. André  <i>Pouvoir à A. Bolet</i>
F. Baquié  <i>Pouvoir à J.L. Moles</i>	J.M. Larre	J.L. Moles	S. Mouret-Schiavon	

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 404 207,08	G 463 809,65
	Section d'investissement	B 529 793,55	H 435 297,04
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 240 283,04	I (si excédent) 321 507,90
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 240 283,04	J (si excédent) 321 507,90
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 174 283,67 = A+B+C+D	1 220 614,59 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 35 025,00	L 131 125,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 35 025,00	= K+L 131 125,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 404 207,08	= G+I+K 785 317,55
	Section d'investissement	= B+D+F 805 101,59	= H+J+L 566 422,04
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 209 308,67	= G+H+I+J+K+L 1 351 739,59

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E <b>0,00</b>	K <b>0,00</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F <b>35 025,00</b>	L <b>131 125,00</b>
201301	Salle Polyvalente	31 741,00	127 457,00
201801	Révision PLU	3 284,00	0,00
201901	Rénovation rosace	0,00	3 668,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	123 430,00	117 697,43	0,00	0,00	5 732,57
012	Charges de personnel	213 459,00	205 503,40	0,00	0,00	7 955,60
014	Atténuations de produits	12 208,00	11 938,00	0,00	0,00	270,00
65	Autres charges gestion courante	41 097,00	40 000,82	0,00	0,00	1 096,18
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>390 194,00</b>	<b>375 139,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 054,35</b>
66	Charges financières	20 987,00	20 986,26	0,00	0,00	0,74
67	Charges exceptionnelles	243,49	243,02	0,00	0,00	0,47
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	161,51				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>411 586,00</b>	<b>396 368,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 217,07</b>
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	373 046,90				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	7 838,15	7 838,15			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>380 885,05</b>	<b>7 838,15</b>			<b>373 046,90</b>
<b>TOTAL</b>		<b>792 471,05</b>	<b>404 207,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>388 263,97</b>
<b>Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>		(3) 0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 500,00	10 431,13	0,00	0,00	68,87
70	Produits des services	45 500,00	43 614,97	0,00	0,00	1 885,03
73	Impôts et taxes	278 542,15	292 908,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	96 421,00	103 218,02	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	12 000,00	6 049,46	0,00	0,00	5 950,54
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>442 963,15</b>	<b>456 221,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	28 000,00	7 588,07	0,00	0,00	20 411,93
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>470 963,15</b>	<b>463 809,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 153,50</b>
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>470 963,15</b>	<b>463 809,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 153,50</b>
<b>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>		(3) 321 507,90				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>604 938,57</b>	<b>486 352,83</b>	<b>35 025,00</b>	<b>83 560,74</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>604 938,57</b>	<b>486 352,83</b>	<b>35 025,00</b>	<b>83 560,74</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	43 501,00	43 440,72	0,00	60,28
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	8 314,44			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>51 815,44</b>	<b>43 440,72</b>	<b>0,00</b>	<b>8 374,72</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>656 754,01</b>	<b>529 793,55</b>	<b>35 025,00</b>	<b>91 935,46</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>656 754,01</b>	<b>529 793,55</b>	<b>35 025,00</b>	<b>91 935,46</b>
	<b>Pour information</b>	(3)			
	<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018</b>	240 283,04			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	310 750,00	222 201,16	131 125,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	165 000,00	164 700,00	0,00	300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>475 750,00</b>	<b>386 901,16</b>	<b>131 125,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	39 872,00	40 557,73	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	530,00	0,00	0,00	530,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>40 402,00</b>	<b>40 557,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>516 152,00</b>	<b>427 458,89</b>	<b>131 125,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonct. (1)	373 046,90			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	7 838,15	7 838,15		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>380 885,05</b>	<b>7 838,15</b>		<b>373 046,90</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>897 037,05</b>	<b>435 297,04</b>	<b>131 125,00</b>	<b>330 615,01</b>
	<b>Pour information</b>	(3)			
	<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018</b>	0,00			